

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Estimations des recettes au niveau national - Analyse comparative des règles fiscales de l'ONU et de l'OCDE pour 65 États membres du G-24 et du Centre Sud

Washington et Genève, 23 juillet 2025

La réforme de la fiscalité internationale est essentielle pour financer la reprise économique, faire progresser les initiatives en matière de climat et atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, les règles fiscales internationales jouent un rôle essentiel dans la détermination des recettes que les pays peuvent tirer des activités économiques transfrontalières. Le Comité Fiscal des Nations Unies et le cadre inclusif de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) ont élaboré deux versions d'une règle d'assujettissement à l'impôt (RAI), conçue pour permettre aux pays d'origine d'imposer en amont les éléments de revenu qui sont faiblement imposés dans les juridictions de résidence en vertu d'une convention fiscale.

Les dispositions des RAI de l'ONU et de l'OCDE varient considérablement et ont des implications différentes en termes de recettes pour les juridictions d'origine, qui sont en grande partie des pays en développement. D'où la nécessité d'une évaluation de l'impact sur les recettes pour permettre aux pays en développement de décider en connaissance de cause de la version à adopter, en veillant à ce qu'ils puissent générer de nouvelles recettes fiscales significatives.

À cet égard, le Groupe intergouvernemental des vingt-quatre (G-24) et le Centre Sud ont pris l'initiative de fournir à leurs États membres respectifs les données pertinentes. Les deux organisations intergouvernementales publient aujourd'hui deux documents de recherche conjoints intitulés "**Comparaison des effets sur les recettes fiscales de la règle de l'assujettissement à l'impôt des Nations Unies et de l'OCDE**" et "**Analyse de l'impact de la règle de l'assujettissement à l'impôt**".

Les documents de recherche produisent des estimations de recettes au niveau national pour les RAI de l'ONU et de l'OCDE pour les 65 États membres combinés du G-24 et du Centre Sud.

Les deux études concluent que la version de l'OCDE n'apportera que des recettes très limitées, voire aucune, aux 65 États membres, étant donné que de nombreuses juridictions de résidence appliquent des taux nominaux d'impôt sur le revenu des sociétés supérieurs à 9 %, ce qui signifie que la RAI de l'OCDE ne peut pas être déclenchée. La version de l'OCDE n'a pas non plus d'incidence sur les conventions conclues entre l'OCDE et les États membres du G-24/Centre Sud et ne s'applique qu'aux conventions fiscales conclues entre les États membres du G-24/Centre Sud et d'autres pays en développement ainsi que quelques pays développés non membres de l'OCDE.

En appliquant le taux minimum prescrit de 9 % aux paiements couverts, seuls 100 traités dans 28 États membres du Centre Sud/G24 pourraient bénéficier d'une augmentation des recettes au titre du RAI de l'OCDE, avec un gain de recettes combiné estimé à 55,6 millions USD, dont 71 % sont concentrés dans cinq traités seulement.

Les documents de recherche montrent que les principaux avantages en termes de recettes proviennent de la version des Nations Unies. La RAI des Nations Unies, qui ne prévoit pas de taux minimum, a été modélisée en utilisant des taux de 9 %, 10 % et 15 %. Il en résulte des gains de recettes estimés à 212 millions d'USD, 325 millions d'USD et 1,16 milliard d'USD pour 171, 210 et 317 traités, respectivement.

Le G-24 et le Centre Sud ont partagé ces données avec leurs 65 États membres combinés afin de soutenir une prise de décision éclairée concernant l'adoption du RAI. Les résultats mettent en évidence la nécessité d'aligner les règles fiscales internationales sur les besoins en recettes des pays en développement, ce qui constitue un élément clé dans le choix de la version du RCTT à adopter.

Iyabo Masha, directrice du G-24, a déclaré : "Les résultats de cette étude montrent que les pays doivent évaluer soigneusement leurs options ou comprendre le choix qu'ils ont fait, en particulier s'ils sont des centres d'investissement ou s'ils mettent en œuvre des régimes fiscaux peu contraignants pour attirer les investissements étrangers".

Carlos Correa, directeur exécutif du South Centre, a déclaré : "Les pays en développement doivent plus que jamais prendre des décisions éclairées et fondées sur des preuves concernant l'adoption de normes fiscales internationales afin de s'assurer qu'elles répondent à leurs besoins. Les résultats de notre étude avec le G-24 parlent d'eux-mêmes et renforcent les arguments en faveur d'un rôle plus important des Nations Unies dans le domaine de la fiscalité internationale. Une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale peut produire davantage de normes fiscales bénéfiques pour les pays en développement, qui sont cruellement nécessaires, en particulier en ces

temps troublés où la pression pour la mobilisation des ressources nationales est devenue beaucoup plus forte.

Les documents de recherche sont disponibles à: <https://www.southcentre.int/sc-g-24-special-issue-1-july-2025/>; <https://www.southcentre.int/sc-g-24-special-issue-2-july-2025/>

Contacts avec les médias :

G-24	Centre Sud
Julius Duran Conseiller jduran@g24.org	Abdul Muheet Chowdhary Administrateur principal de programme chowdhary@southcentre.int